Direction générale de l'Aviation civile

La Mission de la COOPÉRATION INTERNATIONALE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

dgac

Ministère de la Transition écologique et solidaire

www.ecologique-solidaire.gouv.fr

Chef de la Mission
Bertrand de LACOMBE
+33 1 58 09 36 40
bertrand.de-lacombe@
aviation-civile.gouv.fr

Asie-Pacifique
Thibaut LALLEMAND
+33 1 58 09 36 37
thibaut.lallemand@
aviation-civile.gouv.fr
(à compter de septembre 2017)

Afrique
Sophie GERMAIN
+33 1 58 09 39 77
sophie.germain@
aviation-civile.gouv.fr

Amériques
Emmanuel ROCQUE
+33 1 58 09 48 32
emmanuel.rocque@
aviation-civile.gouv.fr

La Mission de la COOPÉRATION INTERNATIONALE

Europe, Russie, CEI, Japon
Jacques WEYANT
+33 1 58 09 47 09
jacques.weyant@
aviation-civile.gouv.fr

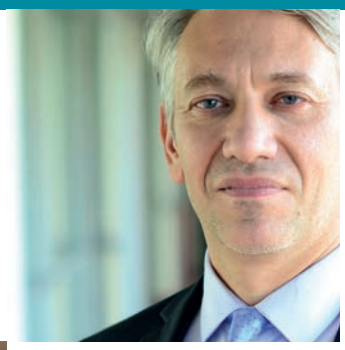

Moyen-Orient, Asie du sud
Karim BEKKOUCHE
+33 1 58 09 43 42
karim.bekkouche@
aviation-civile.gouv.fr

Secrétariat
Nadia LATTAB
+33 1 58 09 37.32
dta-secretariat-mci-bf@
aviation-civile.gouv.fr

ÉDITO

Convaincue des bénéfices de l'aviation pour le développement des échanges entre les pays et les peuples, la France souhaite partager le plus largement possible son expérience en la matière. Elle s'appuie pour cela sur plus d'un siècle d'histoire aéronautique, sur un secteur industriel comprenant plusieurs entreprises situées au tout premier rang mondial et employant plus de 180 000 personnes, et sur des écoles d'un niveau reconnu par toutes les grandes organisations mondiales. C'est pourquoi la direction générale de l'Aviation civile s'est dotée d'une Mission de la Coopération Internationale. Spécialisés par zone géographique, ses agents sont les "ambassadeurs" de la DGAC et de ses 11 500 collaborateurs, et aussi de véritables gestionnaires de projets chargés de présenter les savoir-faire français et de permettre à tous ceux qui le souhaitent d'y accéder, dans un esprit de partenariat. Leur action illustre aussi la volonté de la France de prendre toute sa part dans l'initiative de l'OACI "Aucun pays laissé de côté" *"No Country Left Behind"* .

Patrick Gandil, directeur général de l'Aviation civile

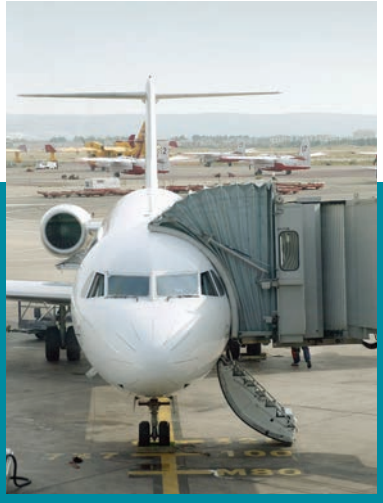

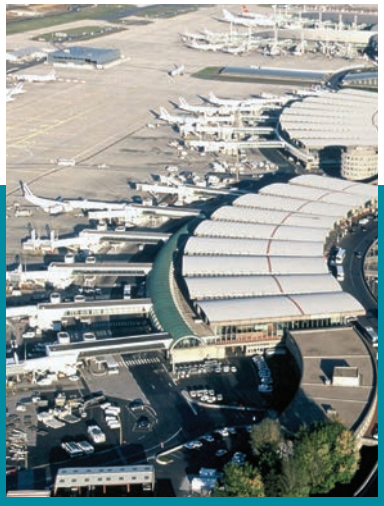

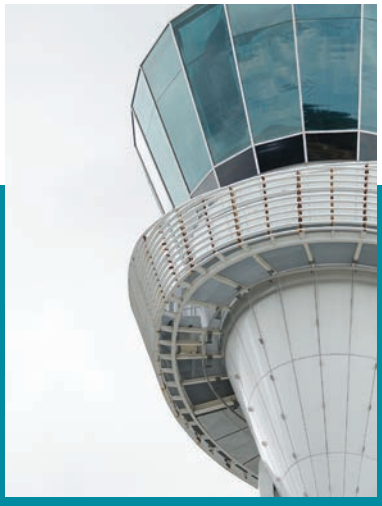

Siège de la DGAC, Paris

LES PRINCIPES DE NOTRE ACTION

UNE COMPÉTENCE DANS TOUS LES DOMAINES DE L'AVIATION

L'aviation est un système complexe, faisant intervenir de nombreux acteurs. À cet égard, la Mission de la Coopération Internationale dispose d'un atout essentiel puisqu'elle peut s'appuyer sur l'ensemble des compétences que rassemble la DGAC et qui sont nécessaires à l'organisation du transport aérien : missions régaliennes (réglementation et régulation économique, sûreté), surveillance de la sécurité et fourniture des services de navigation aérienne.

UN ÉTAT D'ESPRIT : TRAVAILLER ENSEMBLE ET POUR LE LONG TERME

La Mission de la Coopération Internationale a pour vocation de coopérer en s'adaptant aux souhaits des pays partenaires, qu'il s'agisse par exemple de se conformer aux normes et pratiques recommandées de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI), de préparer un audit de sécurité ou de sûreté, ou encore, pour les pays proches de l'UE, de se rapprocher de la législation européenne et des réglementations de l'AESA (Agence Européenne de la Sécurité Aérienne). Elle conçoit la coopération comme une action de long terme, visant à ce que chaque pays partenaire puisse renforcer de manière durable les compétences de ses autorités de l'aviation civile, au niveau souhaité.

UNE COOPÉRATION ADAPTÉE AUX BESOINS ET AU CONTEXTE DES PAYS DEMANDEURS

Chaque pays dispose de sa propre histoire, de sa propre organisation et de sa propre ambition. C'est pourquoi la Mission de la Coopération Internationale est à l'écoute pour proposer une coopération taillée sur mesure, adaptée aux besoins de chacun.

LE CONTENU DE NOTRE ACTION

ASSISTANCE AUX AUTORITÉS DE L'AVIATION CIVILE POUR LEUR RÉORGANISATION ET POUR LA MISE EN CONFORMITÉ DE LEUR RÉGLEMENTATION AUX STANDARDS DE L'OACI

L'OACI élabore en particulier des normes et pratiques recommandées (SARP) et des politiques pour le développement d'une aviation civile internationale sûre, efficace, économiquement durable et écologiquement responsable. La DGAC prête son concours à de nombreux États pour les aider à rendre leurs opérations et réglementations nationales conformes à ces normes de référence.

Au Cambodge, entre 2007 et 2012, la DGAC a aidé les autorités à se conformer aux normes internationales pour la certification des aéroports de Phnom Penh et de Siem Reap et à développer leur réglementation pour la surveillance de leur prestataire de services de navigation aérienne.

ASSISTANCE AUX AUTORITÉS DE L'AVIATION CIVILE POUR LES ACCOMPAGNER DANS LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME PÉRENNE DE SUVEILLANCE DE LA SÉCURITÉ

La sécurité de l'aviation est au cœur des objectifs fondamentaux de l'OACI, qui vérifie l'application de ses normes, pratiques recommandées et procédures au moyen de son Programme universel d'audits de supervision de la sécurité (USOAP). La France aide régulièrement d'autres pays à améliorer leur organisation, par exemple pour la mise en place du Plan de Sécurité de l'État (*State Safety Program)* et des Systèmes de Gestion de la Sécurité des organisations *(Safety Management System)*.

Entre 2012 et 2015, la DGAC a accompagné les autorités des Philippines pour renforcer le système de surveillance des compagnies aériennes de ce pays, permettant aux compagnies nationales de progressivement sortir de la "liste noire" européenne.

PARTAGE D'EXPÉRIENCE ET D'EXPERTISE THÉMATIQUE LORS DE SÉMINAIRES OU D'ATELIERS DE TRAVAIL

Soucieuse de s'adapter le mieux possible aux besoins des aviations civiles partenaires, la DGAC peut organiser avec elles des ateliers de travail, à Paris ou dans leur pays, pour réaliser un échange d'expériences.

En 2015, la DGAC a reçu à Paris deux délégations d'experts de l'ANAC brésilienne : une première pour étudier la réglementation française en matière des drones ; et une seconde pour accompagner sur le terrain des experts de la DGAC en matière de maintenance des aéronefs et de contrôles SAFA (réglementation AESA).

UNE PRÉSENCE FORTE DANS LES PROGRAMMES EUROPÉENS ET LES JUMELAGES

La France est l'un des pays les plus impliqués dans les programmes de jumelage développés par l'Union européenne dans le cadre de sa politique de voisinage. A ce titre, avec ses experts et un résident sur place pendant toute la durée du contrat (2 ans en général), elle aide les autorités de l'aviation civile à rapprocher leurs normes de celles de l'UE, pour atteindre notamment un niveau équivalent de sécurité.

En 2014-2015, la DGAC a conduit un jumelage avec l'Albanie, en partenariat également avec la DGAC de Roumanie ; ce jumelage a mobilisé une cinquantaine d'experts, et a porté en particulier sur la surveillance des services de navigation aérienne, l'environnement, l'alignement réglementaire et la sûreté. En 2016, la DGAC mène 2 jumelages, avec la Tunisie et la Turquie.

Cérémonie de remise de diplômes pour le mastère créé avec l'Airports Authority of India, mars 2015.

FORMATION DES PERSONNELS DES AUTORITÉS DE L'AVIATION CIVILE ET DES FOURNISSEURS DE SERVICES DE NAVIGATION AÉRIENNE

La formation, initiale et continue, est une composante essentielle du bon fonctionnement de l'aviation civile. C'est pourquoi la DGAC propose son aide sous différentes formes, sur place ou en France.

FORMATION CONTINUE À L'ÉCOLE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE (ENAC)

Plus grande école aéronautique européenne, l'ENAC a reçu en 2014 le label "ICAO Regional Training Center of Excellence". En un peu plus de 60 ans d'existence, elle a formé 12 000 élèves ou stagiaires élèves étrangers, ressortissants de près de 100 pays différents. La DGAC invite chaque année des dizaines de stagiaires étrangers à l'ENAC et finance des formations allant de quelques jours à une année complète.

> **En septembre 2016, la DGAC a signé un accord avec l'OACI par lequel elle s'engage à consacrer au moins 1 million € à ces actions durant la période 2017-2019.**

FORMATIONS "SUR LE TERRAIN"

La DGAC peut proposer d'organiser des formations sur place, de manière très opérationnelle, sous forme de stages en situation opérationnelle ("*on the job training*").

> **En 2015, la DGAC a formé des inspecteurs de l'aviation civile du Vietnam responsables de la conduite des audits des opérations au sol et en vol des compagnies aériennes, du suivi de navigabilité des avions et de la surveillance des ateliers de maintenance.**

AIDE À LA MISE EN PLACE DE SOLUTIONS PÉRENNES SUR PLACE

De manière à créer durablement les conditions d'une bonne formation des personnels sur place, la DGAC peut aider les aviations civiles à créer ou améliorer leur propre système d'enseignement.

> **En 2015, la DGAC, l'ENAC et l'AAI *(Airports Authority of India)* ont créé un mastère spécialisé *"Air Navigation Service Provider Management"* dont les cours sont dispensés dans l'enceinte du *Civil Aviation Training College d'Hyderabad.***

UNE PARTICIPATION IMPORTANTE AUX PROGRAMMES DE L'OACI ET DE L'AESA

La France soutient la volonté de l'OACI et de l'AESA de promouvoir en particulier la sécurité aérienne partout dans le monde et c'est pourquoi elle apporte son expertise dans plusieurs de leurs programmes.

> **La DGAC participe aux COSCAP (Cooperative Development of Operational Safety and Continuing Airworthiness Programmes) Asie du nord, Asie du sud-est et Asie du sud, aux FPP (Flight Procedures programmes) Asie-Pacifique et Afrique, au programme spécifique d'assistance technique à Madagascar, à la plateforme ASIAP (Aviation Safety Implementation Assistance Partnership), etc. Par ailleurs, la France met en permanence 6 experts à disposition de l'OACI.**

DES RELATIONS FRUCTUEUSES AVEC LES ENTREPRISES FRANÇAISES ET EUROPÉENNES DU SECTEUR

La DGAC a la capacité de mettre en relation les autorités des pays partenaires avec les entreprises les plus qualifiées dans les domaines de l'aviation civile : groupe Airbus, ATR, THALES, SAFRAN, Bureau Veritas, DSNA services, Egis Avia, OSAC, groupe Aéroports de Paris, Vinci Airports, Cohor etc.

Certaines de ces entreprises soutiennent d'ailleurs parfois des mastères spécialisés ou des actions d'assistance. D'autres interviennent aux côtés de la DGAC lors de séminaires thématiques, comme cela a pu être le cas au Brésil en mars 2015, sur le thème du développement de l'aviation civile régionale.

De 2011 à 2015, la DGAC a financé des formations à l'ENAC pour **463 professionnels** des autorités de l'aviation civile partenaires, originaires **de 63 pays.**

La DGAC est engagée dans **47 accords de coopération** technique bilatérale.

Depuis 2005, la DGAC a été partenaire de **7 jumelages européens** dans le domaine de l'aviation civile : Lituanie, Ukraine, Serbie, Kosovo, Albanie, Turquie et Tunisie.

1 million d'euros sur 3 ans, c'est le chiffre sur lequel s'est engagée la DGAC dans son accord de coopération avec l'OACI pour son plan de formation des professionnels des aviations civiles.

QUELQUES RÉALISATIONS

L'ACTION DE LA DGAC AVEC LE KOSOVO

L'accord de coopération conclu entre les autorités de l'aviation civile de France et du Kosovo (CAA Kosovo) est né des bonnes relations créées à l'occasion du jumelage européen conduit entre 2010 et 2013. Parmi les actions les plus significatives menées dans ce cadre, on relève notamment une participation récurrente et assidue à des séminaires à l'ENAC dans tous les domaines (navigation aérienne, navigabilité) ainsi qu'à deux mastères spécialisés pour des cadres de la CAA. Par ailleurs, la DGAC a aidé la CAA à certifier le prestataire de navigation aérienne du Kosovo. Cette coopération active a eu pour effet collatéral de mieux faire reconnaître le Kosovo dans la communauté européenne des aviations civiles.

L'ASSISTANCE À MADAGASCAR

Madagascar bénéficie depuis 2014 d'un plan d'assistance pour renforcer ses capacités de surveillance de son aviation civile. Ce plan, financé par la France via le fonds SAFE de l'OACI, comporte deux volets : un contrat d'assistance conduit par la société française Egis Avia, qui vise à aider les autorités malgaches à se mettre aux normes internationales et à recruter des inspecteurs de navigabilité et des opérations aériennes ; et un programme d'échange d'inspecteurs entre la DGAC et son homologue malgache. En 2016, Air Madagascar est sortie de la "liste noire" de l'UE.

CHINE - L'INSTITUT SINO-EUROPÉEN DE L'AVIATION CIVILE DE TIANJIN

L'Institut sino-européen de l'aviation civile (SIAE) a été créé en 2007 à Tianjin par les aviations civiles française (DGAC) et chinoise (CAAC). Cette école d'ingénieurs hautement spécialisée en aéronautique est le fruit d'un partenariat exemplaire entre l'Université de l'Aviation Civile de Chine (CAUC) et les trois grandes écoles aéronautiques françaises, ENAC, ISAE et ENSMA. À sa création, elle a bénéficié du soutien financier des ministères de l'éducation, des transports, des affaires étrangères et de la défense. Elle bénéficie toujours du soutien des plus grands industriels européen et français du domaine aéronautique : les groupes AIRBUS, SAFRAN et THALES. Cette coopération contribue à former, sur une durée de 6 ans, une centaine de futurs cadres du transport aérien chinois. En 2016, le SIAE a diplômé sa troisième promotion.

Cérémonie de lancement du jumelage avec la Tunisie, novembre 2016.

Direction générale de l'Aviation civile
50 rue Henry-Farman
75720 PARIS CEDEX 15 FRANCE
Tél. 33 (0)1 58 09 43 21
Fax. 33 (0)1 58 09 35 35

Directeur de la publication Patrick Gandil / Édition : Mission de la coopération internationale /
Conception et réalisation SG/COM interne / © Tous droits réservés DGAC/ reprographie DGAC juin 2017

www.ecologique-solidaire.gouv.fr